

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'interrogatoire à huis clos : M^{me} Katie Telford, M. Jeremy Broadhurst, M. Brian Clow, M. Patrick Travers¹

M^{me} Katie Telford, M. Jeremy Broadhurst, M. Brian Clow et M. Patrick Travers ont été interrogés par les avocats de la Commission au cours d'audiences à huis clos tenues entre le 28 février et le 6 mars 2024. Les avocats du procureur général du Canada ont comparu au nom du gouvernement du Canada et ont eu l'occasion d'interroger les témoins. Ceux-ci ont été entendus en l'absence du public et des autres Participants.

Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information relative aux divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'interrogatoire se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée en preuve par la Commission à un stade ultérieur des procédures.
- Ce résumé doit être lu conjointement avec les rapports institutionnels préparés par le **cabinet du premier ministre (« CPM »)**.

¹ Traduction. La version originale du résumé a été corrigée le 13 mai 2024.

NON CLASSIFIÉ

1. Interrogatoire mené par les avocats de la Commission

- [1] M^{me} Telford, M. Broadhurst, M. Clow et M. Travers ont confirmé l'exactitude du résumé classifié de l'entrevue menée avec eux par les avocats de la Commission le 21 février 2024. Ils ont adopté ce document comme faisant partie de leur preuve présentée devant la Commission.
- [2] M^{me} Telford a expliqué qu'elle était cheffe de cabinet depuis 2015, à l'exception des deux périodes électorales, durant lesquelles elle a pris un congé non payé du gouvernement. M. Clow est chef de cabinet adjoint du premier ministre depuis 2021. Auparavant, il a été directeur exécutif de la gestion des enjeux (Affaires parlementaires), Relations canado-américaines, entre 2019 et 2021. Au CPM, qu'il a joint en 2017, son travail portait uniquement sur les relations entre le Canada et les États-Unis.
- [3] De 2016 jusqu'à l'automne 2020, M. Travers a été conseiller en politiques au sein de l'équipe du CPM chargée des questions de politique étrangère. À partir de l'automne 2020, il a été conseiller principal pour les affaires mondiales, responsable des dossiers internationaux au CPM, et a dirigé l'équipe internationale.
- [4] M. Broadhurst a déclaré qu'au début de l'année 2019, il était chef de cabinet de Chrystia Freeland, alors ministre des Affaires étrangères. Cette année-là, il a pris un congé du printemps jusqu'à l'automne afin d'assumer les fonctions de directeur national de campagne du Parti libéral du Canada (« PLC ») lors des élections de 2019. Après cette campagne, il est redevenu chef de cabinet de Chrystia Freeland. Celle-ci a ensuite été nommée vice-première ministre et ministre des Affaires intergouvernementales. En août 2020, tout en conservant son poste de vice-première ministre, elle est devenue ministre des Finances. M. Broadhurst a pris un congé à l'occasion de la campagne électorale de 2021, où il a agi comme conseiller principal. Après cette campagne, il est entré au CPM en tant que conseiller principal. En octobre 2023, il a pris un autre congé pour retourner au parti en tant que directeur national de campagne en vue de la prochaine campagne électorale, quel qu'en soit le moment.

NON CLASSIFIÉ

1.1 Circulation du renseignement vers le CPM

- [5] M^{me} Telford a expliqué que, bien qu'il n'existe pas de mécanisme unique de transmission du renseignement au CPM, le renseignement passe toujours par le **Bureau du Conseil privé (« BCP »)**. Le CPM ne reçoit pas de renseignement directement de l'un ou l'autre des ministères, sauf quand le BCP fait appel à un représentant d'un ministère pour un breffage. M^{me} Telford a déclaré que toutes les informations qu'elle recevait du milieu du renseignement ou de la sécurité lui parvenaient par l'intermédiaire du BCP.
- [6] M^{me} Telford a expliqué qu'au fil des ans, la circulation du renseignement a changé et a évolué. Les différences dépendent en partie de la personne occupant le poste de **conseiller à la sécurité nationale et au renseignement (« CSNR ») auprès du premier ministre**. Elle a expliqué que l'information circulait différemment selon les époques. Pendant la pandémie, tout a changé, et ce pour tous. Les choses ont de nouveau changé après les fuites dans les médias.
- [7] M^{me} Telford a déclaré qu'avant la pandémie, ils recevaient la plupart du temps des documents d'information quotidiens. Ils avaient ainsi accès à des documents d'information quotidiens et à des résumés hebdomadaires. S'ils étaient en déplacement, ils ne les recevaient pas. Parfois, il était plus facile de simplement regarder les résumés hebdomadaires, qui reprenaient souvent le contenu des documents quotidiens. Il y avait également des breffages, en fonction des événements qui se déroulaient dans le monde à ce moment-là. M^{me} Telford se souvient avoir reçu des breffages, par exemple, pendant la détention arbitraire des deux Michael, ils recevaient des breffages à leur sujet entre les gouvernements chinois et canadien. Lorsque le vol PS752 a été abattu, ils ont reçu des breffages sur le renseignement s'y rapportant. Ils ont également eu des breffages sur l'Ukraine.
- [8] Ils recevaient les documents d'information écrits quotidiens et hebdomadaires par le BCP, que M^{me} Telford pouvait consulter lorsqu'elle se trouvait à un endroit approprié pour le faire. Le document d'information quotidien s'agissait d'une feuille recto verso. Les résumés hebdomadaires tenaient parfois sur deux pages recto verso et faisaient la synthèse de ce qui se passait dans le monde. Une partie des informations provenaient de sources libres. Il ne s'agissait pas seulement de renseignement, mais plutôt d'une

NON CLASSIFIÉ

sorte de résumé des événements survenus dans le monde durant la semaine. Parfois, l'information s'appuyait sur du renseignement, parfois non. Ils pouvaient consulter ces documents dans un environnement sécurisé au sein du cabinet. M^{me} Telford a déclaré qu'il lui arrivait de rattraper plusieurs semaines de retard, après un voyage, par exemple. À d'autres moments, elle ne pouvait pas le faire et elle consultait alors les documents courants et comptait sur les hauts responsables pour lui apprendre ce qu'elle avait besoin de savoir.

- [9] Pendant la pandémie, tout s'est arrêté à un moment donné. Ils disposaient de téléphones sécurisés adaptés aux discussions jusqu'au niveau « Secret » (pas « Très secret »), ce qui permettait un certain degré de communication. Ils n'ont pas disposé d'écrans sécurisés (niveau « Secret ») avant un stade avancé de la pandémie. Le personnel du CPM a eu accès à de tels écrans sécurisés permettant de consulter des documents classifiés aux alentours de février.
- [10] M^{me} Telford s'est rappelé qu'à de rares occasions, des **agents des relations avec les clients (« agent des RC »)** se sont rendus chez elle avec des documents qu'elle a examinés dans son salon tandis qu'ils restaient à distance. Les agents portaient ensuite avec les documents. Il était assez rare qu'ils en arrivent là. Durant les quelques premiers mois et par la suite, en dehors des périodes de confinement complet, M^{me} Telford se rendait également au bureau.
- [11] Les témoins voyaient moins de renseignement et comptaient davantage sur les hauts responsables pour attirer leur attention sur les questions d'actualité. Ils ont tous essayé de travailler autant que possible de la maison pendant cette période. M^{me} Telford a indiqué que cette pratique s'est prolongée pendant plusieurs mois en 2021. M. Clow a ajouté qu'entre le début de la pandémie et le début de 2022, il y a eu des périodes pendant lesquelles personne ne s'est rendu au cabinet, tant à cause de la pandémie qu'en raison des convois de manifestants qui bloquaient l'accès au bâtiment. M^{me} Telford a expliqué que des réunions sécurisées ont dû avoir lieu en dehors des lieux habituels lors des manifestations.
- [12] Les témoins ont convenu qu'après les fuites, Jody Thomas, la CSNR durant cette période, a mis sur pied un système plus rigoureux de suivi des personnes ayant eu accès

NON CLASSIFIÉ

à des produits de renseignement et des produits qu'elles avaient consultés. M^{me} Telford n'a pas recommencé à recevoir les documents d'information quotidiens et hebdomadaires. Aujourd'hui, ce qui ne se faisait pas auparavant, ils sont accompagnés d'un agent des RC afin de pouvoir consulter des informations classifiées en déplacement. De plus, chaque semaine, un agent se rend à son bureau pour lui remettre un dossier de lecture. L'agent des RC fait le suivi de ce que M^{me} Telford lit. Cette dernière a indiqué que le dossier contient généralement des notes qui lui sont destinées et qui attirent son attention sur certains documents émanant de la CSNR ou d'un membre du personnel du CPM. Si la CSNR souhaite que M^{me} Telford soit informée d'un événement urgent, elle va la chercher ou la fait quérir et lui fait part elle-même de l'information, ou lui demande d'assister à une séance dans un local isolé pour l'information sensible cloisonnée. La CSNR est le principal point de contact de M^{me} Telford.

- [13] M. Clow a déclaré que, bien que la circulation de documents soit importante, lorsque les responsables veulent informer le CPM ou souhaitent que le premier ministre soit informé sur un sujet, ils les appellent ou viennent les voir pour tenir un brefage. Les informations les plus importantes ne sont pas transmises par papier.
- [14] M^{me} Telford a déclaré qu'elle recevait bien plus de renseignement qu'avant la pandémie, surtout en ce qui concerne le renseignement brut. Elle a ajouté que le dossier qui lui est désormais remis est rempli de renseignement brut. Le seul renseignement brut qu'elle consultait auparavant était celui que la CSNR portait à son attention. Elle a attribué ce changement aux divers événements mondiaux critiques qui requièrent du renseignement de façon continue et immédiate.
- [15] M. Travers a déclaré que la façon dont ils accédaient au renseignement et ce à quoi ils avaient accès avaient changé, comme l'a décrit M^{me} Telford. Il a ajouté que la distinction entre les lectures non dirigées, qui servent d'information générale, et les questions urgentes ou nécessitant une attention particulière signalées par les hauts responsables, en particulier par la CSNR, a été maintenue jusqu'à présent. Il a fait remarquer que si un élément était particulièrement important, il lui était signalé expressément par les responsables, et ce, depuis 2016.

NON CLASSIFIÉ

1.2 Circulation du renseignement vers le premier ministre

- [16] M^{me} Telford a expliqué qu'elle peut recevoir du renseignement avant qu'il ne soit transmis au premier ministre selon deux scénarios. Dans le premier, elle lui transmet elle-même. Dans le deuxième, elle prévient la CSNR ou le premier ministre qu'elle a appris quelque chose et propose un breffage sur le sujet. En général, la CSNR avait déjà l'intention de le faire. M^{me} Telford considérait certaines de ces breffages comme « préalable » au breffage à l'intention du premier ministre, parce que ces séances préalables donnaient à l'agence concernée une idée de certaines des questions que celui-ci serait susceptible de poser ou des points sur lesquels il pourrait insister, de sorte qu'ils soient prêts à le rencontrer.
- [17] M^{me} Telford considère qu'elle assume deux rôles distincts au sein du CPM. Premièrement, celle de gestionnaire du cabinet dans son ensemble; deuxièmement, celle de principale conseillère politique. Les CSNRs ne font aucunement partie du CPM; ils ne sont pas des employés exonérés, mais des fonctionnaires de carrière qui relèvent directement du premier ministre. Ils ont un accès direct au premier ministre et la possibilité de le joindre lorsqu'ils en ont besoin ou le souhaitent, et lui formulent des recommandations et des conseils directs. Ils agissent aux côtés du greffier du BCP, qui a la même relation hiérarchique directe et la même possibilité d'accéder au premier ministre et de le joindre en cas de besoin. M^{me} Telford a déclaré qu'ils venaient souvent les voir pour faire le point avec eux sur quelque chose d'écrit, comme pour une sorte de consultation préliminaire. En cas d'urgence, ils précisent qu'ils doivent voir le premier ministre immédiatement. Ils ont accès à lui directement et sans entrave lorsqu'ils en ont besoin. Par exemple, le greffier peut appeler le standard pour être mis en relation avec le premier ministre à tout moment, et c'est déjà arrivé.
- [18] Interrogée sur les différences sur le plan de la communication ou de la circulation d'informations en fonction du CSNR en poste, M^{me} Telford a répondu que les deux principaux facteurs susceptibles d'influencer le fonctionnement au fil du temps étaient les événements et l'expérience. Des événements mondiaux différents ont provoqué des réactions différentes. Le bagage du CSNR a également son importance. Chaque CSNR

NON CLASSIFIÉ

arrive avec une expérience professionnelle différente, qui influe sur sa façon d'aborder ses fonctions. Chacun d'eux a une expérience et un style de gestion différents.

- [19] Le premier ministre a rebaptisé le poste autrefois nommé « conseiller à la sécurité nationale » en « conseiller à la sécurité nationale et au renseignement ». M^{me} Telford a déclaré que le premier ministre pensait que ce dernier titre reflétait mieux le rôle. La distinction est importante. Aux États-Unis, où le responsable porte le titre de conseiller à la sécurité nationale, il y a aussi un directeur du renseignement national. Comme le titulaire du poste de CSNR au Canada interagit avec ces deux environnements, il est utile, de ce point de vue, de clarifier son titre.

1.3 Rôle d'analyse critique

- [20] M^{me} Telford a fait remarquer que le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS ») lui a dit un jour que le SCRS ne possédait pas toujours les connaissances politiques suffisantes pour l'observation de certains processus électoraux et qu'il s'efforçait de les acquérir. Elle a décrit CPM comme ayant un rôle d'analyse critique du renseignement, en particulier au sujet des processus et des normes politiques, dont les spécificités peuvent échapper aux spécialistes du renseignement. M^{me} Telford a expliqué que le cabinet avait constaté des erreurs dans les produits de renseignement, notamment des rapports sur de prétendus événements qui n'avaient en fait pas eu lieu. M^{me} Telford se souvenait avoir discuté de cette question avec le directeur du SCRS, David Vigneault, qui lui avait expliqué qu'il était important de ne pas corriger le renseignement brut erroné, car les informations incorrectes pouvaient être utiles dans la mesure où elles permettaient de mieux évaluer la fiabilité ou la motivation de la source.
- [21] M. Broadhurst a fait remarquer que les erreurs évidentes dans le renseignement renforçaient un scepticisme sain quant à l'exactitude du renseignement ultérieur. Il a ajouté qu'en politique, si l'on veut nuire à quelqu'un, il est facile de constituer un narratif à son sujet qui le fait mal paraître, et il voulait s'assurer qu'aucune carrière politique ne soit détruite à cause d'un comportement qui était en fait la norme dans ce milieu.
- [22] M^{me} Telford a expliqué qu'il fallait distinguer l'ingérence étrangère des pratiques politiques habituelles et des activités diplomatiques légitimes. On peut s'attendre, par

NON CLASSIFIÉ

exemple, à ce que les députés fédéraux aient des contacts avec certains représentants étrangers. Se remémorant un breffage sur ce type d'activité, elle a ajouté que, de son point de vue, c'était une pratique très courante qui ne répondait pas à la définition de l'ingérence, puisqu'elle était tout à fait manifeste.

- [23] M^{me} Telford a expliqué qu'il y avait souvent des discussions avec les organismes de renseignement lors des démarches d'obtention d'une habilitation de sécurité, quand ceux-ci signalaient des inquiétudes sur le plan de la sécurité au sujet de députés fédéraux susceptibles d'être nommés au Cabinet ou à un poste de secrétaire parlementaire. Une personne faisant l'objet d'allégations en est rarement informée. M^{me} Telford a précisé que ce type d'allégations peut bloquer une carrière politique. Bien qu'elle ait immensément confiance dans l'expertise et l'expérience de la CSNR et du greffier, elle considère que son rôle est de remettre en question les allégations formulées par la communauté du renseignement au nom de la personne concernée, car elle est la seule à pouvoir le faire. M^{me} Telford s'est rappelé qu'un organisme de renseignement avait une fois déterminé par erreur qu'un député était associé à une menace. Après qu'elle eut demandé une vérification approfondie de l'information, l'organisme s'était rendu compte de son erreur et était revenu sur son évaluation. M^{me} Telford a soutenu que si elle n'avait pas insisté pour obtenir davantage d'informations, la carrière politique de cette personne aurait été paralysée sans raison valable. Cependant, en fin de compte, M^{me} Telford n'a pas pu se souvenir d'un cas où elle ne s'en est pas remise aux experts et aux hauts responsables sur des questions d'habilitation de sécurité.

1.4 Périodes électorales

- [24] M. Travers a expliqué que le CPM est réduit durant la période de transition, au cours de laquelle la plupart des membres de son personnel prennent des congés non payés, tandis que leur rôle est délégué. Le CPM fonctionne ainsi en mode transitoire parce que l'activité gouvernementale se poursuit pendant les élections. M. Travers a précisé que l'une des principales raisons pour lesquelles il resterait en poste durant la transition est que le monde continue de tourner pendant les élections, et qu'il est nécessaire de faire face à une éventuelle crise qui surgirait ou d'informer le premier ministre en sa qualité de chef du gouvernement en cas de souci. Le CPM de transition travaille en étroite collaboration

NON CLASSIFIÉ

avec le BCP, de manière très similaire à ce qui se fait d'habitude, mais en vertu de la convention de transition.

[25] M. Travers a été chargé de demeurer au CPM pendant la période de transition des élections de 2019 et de 2021. Son rôle était alors de continuer à aider le premier ministre dans sa gestion des questions en cours et de faire face aux éventuelles crises. Il a travaillé en étroite collaboration avec le BCP pendant la période de transition.

1.4.1 Élection de 2019 – Problème n° 1 : Don Valley-Nord

[26] M. Broadhurst a expliqué qu'avant l'élection de 2019, le gouvernement a mis sur pied un mécanisme pour informer les partis politiques de toute ingérence étrangère susceptible de les toucher. Il détenait une habilitation de sécurité « Très secret » et deux autres membres du PLC détenaient une habilitation « Secret ».

[27] M. Broadhurst s'est souvenu d'avoir été informé d'un breffage du SCRS à l'intention des représentants habilités du PLC dans les semaines précédant l'élection. Un des représentants habilités lui a dit que durant le breffage, on avait abordé des allégations d'irrégularités dans la course à l'investiture dans Don Valley-Nord, c'est-à-dire la course qui avait abouti à la nomination de Han Dong. On leur a parlé d'une possible ingérence étrangère de la part de la République populaire de Chine (« RPC ») dans le processus de nomination. À la lumière de cette information, M. Broadhurst a communiqué avec de hauts fonctionnaires pour en savoir plus sur ces allégations et sur le renseignement connexe. On ne pouvait confirmer si le candidat avait été impliqué dans une quelconque activité ou qu'il en avait eu connaissance. M. Broadhurst a également expliqué que le SCRS n'avait pas recommandé au PLC de prendre des mesures à la suite de la communication de ce renseignement. Il a pu déterminer que le personnel et les bénévoles de campagne du PLC dans la circonscription de Don Valley-Nord n'avaient pas soulevé d'inquiétudes, et que le candidat à l'investiture défait n'avait pas contesté le résultat en le soumettant au processus interne de résolution des litiges du PLC.

[28] M. Broadhurst s'est rappelé que l'une des irrégularités présumées concernait la présence d'autobus ayant à leur bord des personnes d'expression chinoise. En raison du manque de preuves d'une orchestration étrangère du transport en autobus, la situation n'était pas alarmante. Le transport par autobus est une pratique courante dans toute campagne

NON CLASSIFIÉ

d'investiture; l'objectif est de rendre le vote le plus facile possible pour les membres du parti. M^{me} Telford a ajouté que les allégations de transport par autobus inapproprié pouvaient laisser croire que les organismes de renseignement n'avaient pas une connaissance approfondie du processus de nomination politique.

- [29] M. Broadhurst a expliqué le processus de surveillance des nominations du PLC, y compris le fait que seules les personnes inscrites comme membres du PLC avant la date de l'assemblée sont autorisées à voter. Il n'est toutefois pas nécessaire d'être citoyen canadien pour voter dans une course à l'investiture. M. Broadhurst a estimé que, d'un point de vue de politique publique, il est préférable de s'adresser à un groupe qui dépasse les seuls citoyens. Il a noté qu'il n'existe aucune preuve statistique qu'un non-citoyen est plus susceptible qu'un citoyen d'être influencé par un État étranger.
- [30] L'admissibilité à voter d'une personne peut toutefois être contestée. M. Broadhurst a fait remarquer qu'étant donné qu'il s'agissait d'une course à l'investiture serrée, avec deux candidats expérimentés, il n'aurait pas été inhabituel pour la partie perdante de déposer une plainte ou de contester le résultat si elle avait estimé que des irrégularités avaient été commises. Comme indiqué plus haut, aucune plainte de ce type n'a été déposée dans Don Valley-Nord.
- [31] M. Broadhurst a jugé opportun d'informer le premier ministre de ces allégations. Lorsque le premier ministre est retourné à Ottawa, environ deux jours après le premier breffage sur les irrégularités dans Don Valley-Nord, M. Broadhurst l'a informé du problème. M. Broadhurst l'a avisé qu'il ne serait pas approprié d'annuler les résultats d'un processus démocratique parce qu'il n'y avait pas de preuve des irrégularités alléguées et qu'il n'était pas possible de divulguer les allégations au public.
- [32] M. Broadhurst a témoigné qu'en tant que directeur national de campagne du PLC, il avait joué un rôle considérable dans le traitement des questions personnelles qui avaient conduit Geng Tan à démissionner de son poste de député de la circonscription de Don Valley-Nord avant les élections de 2019.
- [33] On a demandé à M. Broadhurst s'il était possible de dire si Han Dong avait été considéré comme plus susceptible de remporter la course à l'investiture. M. Broadhurst a expliqué qu'il n'existait pas de système formel permettant de prévoir le candidat favori dans un

NON CLASSIFIÉ

processus de nomination. Cependant, le PLC peut savoir combien de membres du parti se sont inscrits afin de participer à la course à l'investiture à la suite de la campagne d'un candidat donné. M. Broadhurst a insisté sur le fait que cela ne révèle pas nécessairement pour qui ces membres voteront en fin de compte, mais que cela donne une idée de qui pourrait être le candidat préféré. M. Broadhurst a déclaré que M. Dong bénéficiait peut-être d'une plus grande notoriété parce qu'il était député provincial et que le PLC le considérait comme ayant une légère longueur d'avance.

1.4.2. Autres problèmes survenus en 2019

- [34] On a posé aux témoins une série de questions pour savoir s'ils étaient, à l'époque, au courant d'un certain nombre d'incidents présumés d'ingérence étrangère dans l'élection de 2019, notamment de la part du Pakistan.
- [35] Ils ont répondu ne pas avoir été au courant d'une telle ingérence présumée ni de la mesure prise avant l'élection de 2019 pour réduire la menace d'ingérence étrangère posée par le gouvernement pakistanais.
- [36] Ils ont déclaré qu'ils n'avaient pas non plus connaissance d'activités présumées d'ingérence étrangère de la part de représentants de la RPC relativement à l'élection de 2019. Ils ont appris ces allégations pour la première fois lorsqu'elles ont été rapportées dans les médias en novembre 2022.
- [37] En outre, les témoins n'étaient pas au courant des allégations selon lesquelles la RPC aurait pu être impliquée dans un transfert clandestin de fonds en vue de l'élection de 2019.
- [38] M. Travers a été interrogé sur un breffage à l'intention du premier ministre sur l'ingérence étrangère en février 2021. Il a répondu qu'il n'était pas inhabituel à l'époque que le premier ministre ait droit à des breffages thématiques sur des questions de sécurité nationale d'intérêt. Il se souvenait que le breffage constituait une mise à jour générale sur l'état de l'ingérence étrangère et incluait des discussions sur différents pays et différentes tactiques. Il s'agissait d'un vaste tour d'horizon qui portait également sur les agents numériques (*bots*), sur la désinformation et sur des exemples précis d'ingérence étrangère.

NON CLASSIFIÉ

1.4.3. Élection de 2021

- [39] M. Broadhurst a expliqué qu'avant les élections de 2021, les représentants habilités du PLC avaient assisté à un breffage sur une question d'ingérence étrangère. Ce breffage avait été offert au parti « à titre indicatif seulement ». Après la séance, M. Broadhurst a demandé au BCP un complément d'information sur les allégations.
- [40] M. Broadhurst a fait remarquer qu'au moment où il a reçu l'information, il n'était pas prévu que le premier ministre revienne à Ottawa avant les élections. M. Broadhurst a décidé de ne pas avertir le premier ministre de ces allégations avant les élections parce qu'il ne pensait pas que des mesures devaient être prises. Le premier ministre en a finalement été informé après les élections. Le greffier a assisté à la réunion d'information.

1.4.4. Élections – Autres problèmes

- [41] Les témoins ont déclaré qu'ils n'avaient entendu parler des allégations au sujet d'une campagne de désinformation étrangère ciblant le Parti conservateur du Canada (« PCC »), et plus particulièrement Kenny Chiu, qu'après les élections. Ils ont également affirmé ne pas être au courant d'une préférence de la RPC pour le PLC. Ils auraient été surpris d'apprendre que la RPC favorisait le PLC, étant donné que les relations avec ce pays étaient très tendues et que le gouvernement canadien menait depuis deux ans une campagne mondiale d'opposition à la détention arbitraire des deux Michael par la Chine.
- [42] M. Clow a fait remarquer qu'il y avait des raisons politiques légitimes à la perte des sièges par les Conservateurs en 2021, en particulier dans la région de York et à Vancouver, y compris dans la circonscription de Kenny Chiu. Il a mentionné que la réglementation des armes à feu inquiétait la communauté sino-canadienne, elle qu'elle aurait pu inciter les électeurs à se tourner vers les candidats du PLC. Il pensait également que la communauté sino-canadienne soutenait la position du PLC au sujet des protocoles entourant la COVID.
- [43] M. Broadhurst a ajouté que la rhétorique du PCC à l'égard de la Chine sous la direction d'Erin O'Toole s'était modifiée pour ajouter à un ton hostile au gouvernement de Beijing un ton également hostile à la Chine. Il a confirmé que le PLC surveillait la réaction des électeurs aux positions des partis au moyen des médias sociaux, du porte-à-porte et

NON CLASSIFIÉ

d'appels téléphoniques. Le PLC a constaté que le changement de position du PCC avait été perçu par la communauté et qu'il avait découragé les électeurs. Il était conscient de nombreuses déclarations sur les médias sociaux de Canadiennes et de Canadiens d'origine chinoise selon lesquelles le PCC abandonnait la communauté ou qu'elle faisait les frais de jeux politiques. M. Broadhurst croyait que cette perception, combinée à la question des armes à feu, avait naturellement transformé une circonscription comme celle de M. Chiu en un terrain favorable au PLC. M. Broadhurst a affirmé que, par conséquent, le PLC avait mis des ressources supplémentaires dans la circonscription de M. Chiu. M. Clow a rappelé que le PLC avait remporté la circonscription de M. Chiu en 2015, et qu'il fallait donc la considérer comme une circonscription girouette : une victoire du PLC n'avait donc rien de surprenant.

[44] Aucun des témoins n'avait eu connaissance d'allégations de soutien financier occulte d'un pays étranger à des candidats en vue de l'élection de 2021.

2. Breffages et notes de services

2.1 Note de service à l'intention du premier ministre, Ingérence politique de la République populaire de Chine au Canada, BCP, 29 juin 2017

[45] [Le document contient des informations de haut niveau sur (1) les activités d'ingérence politique de la RPC au Canada et ailleurs dans le monde; (2) les conseils formulés par la CSNR, notamment sa recommandation de déployer des efforts pour mieux sensibiliser les députés au fait qu'ils pourraient être la cible de l'ingérence étrangère et (3) le fait que les activités de sensibilisation de la population devraient rester générales et ne pas aborder d'incidents particuliers, afin d'éviter de possibles incidents bilatéraux.]

[46] M. Clow était au courant de ce document parce que l'équipe de *Global News* s'était enquis à ce sujet auprès du CPM, à peu près au même moment où plusieurs documents avaient fait l'objet de fuites dans les médias.

[47] Bien que M^{me} Telford ne se souvint pas précisément de ce document, elle a déclaré que son contenu reflétait les conseils généralement donnés par le BCP à l'époque. Elle a mentionné en particulier la recommandation contenue dans la note selon laquelle les

NON CLASSIFIÉ

députés devraient être informés des risques que présentent les voyages à l'étranger. De telles réunions d'information ont été organisées, y compris avant le voyage en Inde de 2018.

2.1.1 Breffage du 9 février 2021

- [48] M. Travers a assisté au breffage à l'intention du premier ministre donnée par le directeur du SCRS, M. Vigneault. Il l'a décrite comme une mise à jour générale sur l'ingérence étrangère, qui comportait l'identification de certains des pays intéressés par le Canada et la description de leurs tactiques. M. Travers n'a reçu aucun document écrit concernant ce breffage.

2.1.2 Évaluation du renseignement de mai 2022

- [49] Les témoins n'étaient pas au courant d'une prétendue campagne de désinformation visant le PCC pendant la campagne électorale de 2021.

2.1.3 Réunion du 28 septembre 2022

- [50] M. Clow a confirmé qu'au cours de cette réunion, la CSNR et le directeur du SCRS l'avaient informé ainsi que Patrick Travers et le chef de cabinet du ministre de la Sécurité publique d'une prochaine réunion du milieu des affaires avec quelques députés, à laquelle participerait également un représentant étranger. Le SCRS a indiqué qu'il avait parlé aux députés, ou avait prévu de le faire, pour les mettre en garde contre ce type de rencontre. En outre, la CSNR et le directeur du SCRS ont donné un aperçu de plusieurs autres points touchant l'ingérence étrangère. M. Clow s'est rappelé qu'aucune recommandation n'avait été formulée et a qualifié cette discussion comme étant « à des fins d'information seulement », dans le but de tenir le personnel du CPM au courant du travail des organismes concernés.

- [51] M. Clow a déclaré que le premier ministre avait été informé des mêmes sujets le 27 octobre 2022. D'autres pays ont aussi été mentionnés.

2.1.4 Réunion du 27 octobre 2022

- [52] M^{me} Telford se souvient d'avoir discuté lors de cette réunion de la pratique selon laquelle, pour gagner les faveurs de leurs supérieurs, les agents diplomatiques étrangers pouvaient se vanter d'actions qu'ils avaient entreprises pour influencer le processus démocratique canadien. Elle s'est rappelé qu'on lui avait expliqué que le fait qu'un

NON CLASSIFIÉ

représentant étranger se vante de certains actes ne signifiait pas nécessairement qu'il les avait posés.

2.1.5 Réunion du 30 novembre 2022

- [53] M. Clow s'est souvenu que cette réunion avait eu lieu juste avant que le premier ministre n'assiste à la première période des questions à la Chambre des communes après les fuites dans les médias. Le CPM souhaitait déterminer, avec l'aide des services de renseignement, la véracité des reportages médiatiques. Il a suggéré qu'il était peu probable que le contenu de la note de la CSNR de la même date au premier ministre ait été discuté à cette réunion.

2.1.6 Réunion du 18 ou 19 janvier 2023

- [54] M. Clow a confirmé avoir assisté à une réunion le 18 ou le 19 janvier 2023. Il s'agissait d'une réunion de planification avec le personnel du CPM en vue d'une retraite du Cabinet qui devait avoir lieu à Hamilton quelques jours plus tard. M. Clow ne se souvenait pas si le premier ministre était présent ou non. Il se rappelait également avoir discuté des « 11 candidats » lors de cette réunion, car le CPM n'était pas au courant des allégations avant les fuites dans les médias.

- [55] Les notes de réunion de M. Clow mentionnaient un « Peter » qui, selon lui, faisaient probablement référence à Peter Wilkinson, le chef de cabinet de la ministre Joly.

2.1.7 Réunion du 23 février 2023

- [56] La réunion du 23 février 2023 s'est déroulée dans le contexte des fuites en cours et des reportages dans les médias sur l'ingérence étrangère. M. Clow a déclaré qu'aucune nouvelle information n'avait été présentée à cette réunion, mais il se souvenait d'une discussion sur les mesures prises par le SCRS face à la situation. Il s'est rappelé que le SCRS avait fait le point sur les mesures de réduction de la menace qui avaient été prises. Les participants ont également discuté de la question de savoir si le SCRS devait formuler des conseils sur les élus à l'occasion de ses breffages. Au cours de la réunion, M. Vigneault a déclaré qu'il ne formulait pas de conseils ou de recommandations sur un candidat en pleine campagne électorale et qu'il ne le ferait jamais. M. Broadhurst se souvenait avoir discuté du protocole d'entente entre le SCRS et Élections Canada, qui permet au SCRS de transmettre au commissaire aux élections fédérales des informations

NON CLASSIFIÉ

révélant l'implication inappropriée d'un acteur étranger, en possible contravention avec la *Loi électorale*, afin qu'il déclenche une enquête. M. Clow a également rappelé que Jody Thomas, la CSNR à l'époque, avait déclaré qu'à l'avenir, son bureau ferait un meilleur travail en signalant le renseignement important au CPM. Il y a vu un aveu que la circulation d'informations pouvait être améliorée, et il a par la suite constaté une amélioration.

2.1.8 Réunion du 20 mars 2023

[57] M. Clow a décrit la réunion du 20 mars 2023 comme étant similaire à celle du 23 février 2023. La réunion a permis d'obtenir une vue d'ensemble de la réponse aux allégations d'ingérence étrangère qui avaient fait l'objet de fuites, plutôt que de fournir du nouveau renseignement au premier ministre ou au CPM. Ils ont également discuté des allégations des médias selon lesquelles la RPC aurait distribué 250 000 \$ pour financer clandestinement la campagne de candidats.

[58] M. Clow se souvenait que M. Vigneault avait abordé diverses allégations parues dans les médias, notamment que Michael Chan aurait contribué d'une manière ou d'une autre à évincer Geng Tan dans la circonscription de Don Valley-Nord.

2.1.9 Réunion du 28 mars 2023

[59] M. Clow a déclaré qu'un journaliste avait communiqué avec lui pour discuter de ce qu'il avait appelé une « transcription sur Han Dong ». La principale allégation avancée par les médias était que Han Dong avait demandé à un responsable chinois de retarder la libération des deux Michael. M. Clow a qualifié ce reportage d'explosif et ne reflétant pas fidèlement le renseignement. Lors de la réunion du 28 mars 2023, les participants ont discuté du renseignement sous-jacent et, entre autres, des options à leur disposition pour déclassifier le document afin de remettre les pendules à l'heure.

3. Interrogatoire des témoins par l'avocat du gouvernement du Canada

[60] En réponse à une question à propos d'une note non signée qui aurait été adressée au premier ministre le 30 novembre 2022, M^{me} Telford a expliqué que les notes destinées

NON CLASSIFIÉ

au premier ministre étaient généralement signées et datées, ce qui permettait de distinguer une ébauche de la note définitive.

[61] M. Broadhurst a déclaré que la question de Geng Tan avait été renvoyée au Comité du feu vert du PLC. Ce comité est chargé de la vérification interne et d'enquêtes à partir de sources libres avant qu'un candidat potentiel du PLC ne reçoive l'approbation du parti. M. Broadhurst a expliqué qu'en général, un député en exercice n'avait pas besoin de passer par le rigoureux processus de « feu vert ». Cependant, en raison des allégations concernant sa conduite personnelle, M. Tan avait dû comparaître devant le Comité, ce qui a impliqué de multiples échanges et entrevues. M. Tan a finalement décidé de démissionner.